

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 juin 2017**

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitude entre la commune et le Sdee 47 et les actes authentiques relatifs à la construction de lignes de distributions électriques aérienne et souterraine aux lieux-dits « Thommas » chemin rural « du Bouas », chemin rural « du Montels » dans le cadre d'un renforcement « basse tension ».

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitude entre la commune et le Sdee47 et les actes authentiques relatifs à la construction d'une ligne de distribution électrique aérienne aux lieux-dits « les Cloutasses » « La Marianne », dans le cadre d'un renforcement « basse tension ».

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Article 73223 – Fonds péréquation des ressources intercommunales et communales

- Crédits prévus au BP	:	23 000 €
- Recettes prévisionnelles	:	15 838 €
- Crédits à prévoir	:	- 7 162 €

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

- Crédits prévus au BP	:	20 593 €
- Dépenses prévisionnelles	:	13 431 €
- Crédits à prévoir	:	- 7 162 €

VOTE le Compte Administratif 2016 et arrête ainsi les comptes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Prévues : 525 022,00 €

Réalisées : 442 393,36 €

Reste à réaliser : 0 €

€

Excédent de l'exercice : 62 833,87 €

Excédent antérieur reporté : 17 894,00 €

Excédent de clôture : 80 727,87 €

RECETTES

Prévues : 525 022,00 €

Réalisées : 505 227,23 €

Reste à réaliser : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Prévues : 282 253,00 €

Réalisées : 208 512,65 €

Reste à réaliser : 0 €

Excédent de l'exercice : 18 005,75 €

Excédent antérieur reporté : 19 271,05 €

Excédent de clôture : 37 276,80 €

RECETTES

Prévues : 282 253,00 €

Réalisées : 226 518,40 €

Reste à réaliser : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice

FONCTIONNEMENT	80 727,87 €
INVESTISSEMENT	37 276,80 €
RESULTAT GLOBAL	118 004,67 €

DECIDE la désaffectation et l'aliénation d'un tronçon du chemin rural « des Téoulès au bourg » au lieu-dit « Aux Téoulès », derrière les maisons de Mrs et Mmes CLAUDE et ROUDET, et parallèlement l'acquisition à l'amiable d'une partie de parcelles privées afin de la création d'un tronçon de remplacement de ce chemin rural. **DECIDE** l'ouverture d'une enquête publique et la nomination d'un commissaire enquêteur.

AUTORISE M. le Maire à signer une convention financière avec l'Agglomération d'Agen (A.A.) relative au versement d'un fonds de concours pour le financement des travaux d'installation d'un réseau d'éclairage public le long de la voie communale n° 3, ente le lotissement « Pouget » et le carrefour « la Croix de Passère ».

